

BORDEREAU TAXE D'APPRENTISSAGE

(tous départements sauf 57, 67, 68 et DOM)

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

(Sur les salaires 2017)

Bordereau à envoyer à votre OCTA (AGEFA PME, CCI, ASP, etc.)
à régler au plus tard le 1er mars 2018.

1. RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

Nom et adresse de l'entreprise :

SIRET :

NAF : Effectif moyen annuel 2017 Apprentis au 31/12/17

2. CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Pas de déclaration si MS inférieur ou égal à 106 579€ et au moins 1 apprenti en cours d'année.

Masse Salariale brute
(cf : base sociale DADSU) MS

Taxe d'apprentissage Brute MS x 0,68% = TB

Entreprises de 250 salariés et plus, **(voir au verso)**

CSA contribution supplémentaire à l'apprentissage.

MS x taux = CSA

3. DÉDUCTION HORS QUOTA

Déductions des frais de stages de formation initiales.

Joindre impérativement les convention de stages.

Attention ! Les frais sont limités à 3% de TB.

Si le total des frais de stages sont supérieurs à 3% TB,
déduire uniquement le plafond.

TB x 3% = Plafond

Forfait journalier cat A = 25€ cat B = 36€

x

Nb de jours ouvrés +

=

Montant par catégorie +

Déduction des dons*
en nature aux écoles

Total des déductions

*Joindre : la facture du matériel, le reçu du versement, une attestation de l'intérêt pédagogique du matériel.

4. Si vous avez des apprentis au 31/12/2017 Quota Obligatoire

Important	Code UAI	Nom-Prénom de l'apprenti	Nom CFA / École adresse (UFA)	Diplôme préparé	Date début contrat	Date fin contrat	Concours financier

Si le cadre est insuffisant joindre une liste complémentaire.

Mandat à votre collecteur d'informer le ou les CFA des sommes affectées.

5. RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE

Calcul de la répartition	QUOTA = 77% TB		HORS QUOTA (HQ) = 23% TB	
	FRA	Quota	Cat A : Niv III, IV, V	Cat B : Niv I, II
Répartition	51% TB =	26%TB =	65% HQ =	35% HQ =
Déduction	 	-	Déduction hors quota -	Déduction hors quota -
Disponible		=	=	=

6. AFFECTATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - QUOTA - HORS QUOTA

Code UAI	Nom école	Adresse	Quota disponible	Niv III, IV, V	Niv I, II

Cachet de l'entreprise

Date et signature

7. MONTANT À PAYER

Quota	Hors Quota	CSA (250 salariés ou plus)	Total
€	€	€	€

ANNEXE

CSA : Entreprises de 250 salariés ou plus

Taux d'alternants	250 à 1999 salariés	2000 salariés et plus
< 1%	0.4%	0.6%
1 à 2%	0.2%	0.2%
2 à 3 %	0.1%	0.1%
3 à 4 %	0,05 %	0,05 %
4 à 5 %	0,05 %	0,05 %